



Public visé

Tout salarié en Contrat Unique d'Insertion.

Les salariés sont conviés aux sas par ordre de priorité, en fonction de leur date de fin de contrat et de la précarité de leur situation (RSA...).

Objectifs visés

Informier le salarié sur le dispositif

Permettre au bénéficiaire de faire le point sur ses expériences professionnelles et ses compétences et capacités, et ce, dans l'optique d'une meilleure connaissance de ses atouts et difficultés pour retrouver un emploi

Formaliser le projet professionnel, le cas échéant, et en évaluer la faisabilité

Etudier les possibilités de suite de parcours en VAE

Elaborer le parcours individualisé (mise en place ou non de l'action 2, 3 ou 4, ou bien d'une autre action en liaison avec Pôle-emploi)

Contractualiser avec le salarié

Contenus

Une première étape d'identification des compétences, des atouts et des difficultés est effectuée avec le bénéficiaire avec l'appui du référent.

Une seconde étape consiste à formaliser et évaluer la faisabilité du projet professionnel, quand il existe. Le référent favorise les échanges avec le bénéficiaire de manière à instaurer un climat de confiance. Il précise avec lui ses pistes professionnelles et les atouts à valoriser.

Les personnes qui n'ont pas de projet professionnel précis, ou celles qui formalisent un projet dont la faisabilité doit être étudiée, bénéficieront de 7h de SAS, puis seront orientées vers l'action 2 : élaboration de projet. Celles dont le projet a déjà été validé seront orientées vers les actions 2, 3 ou 4.

Durée de la prestation

Chaque salarié accède à 2 heures minimum et 7 heures maximum d'information, de diagnostic et d'orientation.

Méthodes et outils utilisés

Mise à disposition d'un formateur référent en orientation et emploi.

Mise à disposition d'un espace contenant le matériel et les outils nécessaires pour les travaux personnels qu'ils sont amenés à réaliser au cours de l'accompagnement.

Le matériel mis à disposition des bénéficiaires est le suivant :

Une documentation professionnelle de base dont le Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME), des répertoires professionnels, des annuaires d'entreprises actualisés, etc. ; La presse généraliste et spécialisée ;

L'accès à Internet « Haut Débit » pour assurer la consultation de sites sélectionnés (site pole-emploi.fr et autres sites d'information sur les métiers et les ressources, d'offres d'emploi et offres de formation), l'abonnement aux offres, la mise en ligne du profil et la possibilité d'envoi de courriels ; Le téléphone, le fax ; Un photocopieur ; Des ordinateurs pourvus de logiciels de bureautique ; Des imprimantes.